

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 28 janvier 2019

---

Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2019 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le vingt-huit janvier deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Martine Guitton et Michèle Tondereau, messieurs Philippe Bellanger, Étienne Lepage, Joseph Limouzin, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Jean-François Lhommeau et Maxime Picaud, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Maxime Picaud est désigné pour remplir cette fonction.

Absentes ayant donné pouvoir :

Lysiane Balan qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Cécile Meunier qui a donné pouvoir à Maxime Picaud

Madame le Maire demande le rajout de délibérations pour obtenir des subventions auprès du Pays vendômois, FCAIL et Amendes de Police.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-----

## ORDRE DU JOUR :

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du lundi 3 décembre 2018**

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité.

### **2) Convention de déneigement**

Il est proposé de conventionner avec un agriculteur selommois Étienne Lepage et une entreprise EARL Collonnier pour le déneigement des voies communales. Étienne Lepage, adjoint, le fait depuis longtemps. Étant moins disponible, la priorité sera donnée à l'entreprise pour un montant de 30 € HT par heure.

L'association des Maires de Loir-et-Cher nous a fourni une convention type.

Il faut mener une réflexion pour le matériel. La lame actuelle est spécifique à la terre et non à la neige.

L'entreprise EARL Collonnier utilisera la lame de la commune.

Il sera nécessaire de passer une convention pour les routes départementales avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Il est proposé d'autoriser madame le Maire à signer cette convention de déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (14 pour et 1 abstention) d'autoriser madame le Maire à signer les conventions de déneigement avec les différents partenaires.

### 3) Subvention petites randos

La Directrice de l'école maternelle de Selommes, Christelle Riotteau, demande une participation financière pour l'organisation des petites randos qui auront lieu du 12 au 14 juin 2019.

Le coût total s'élève à 1271 euros, soit 84,71 € par enfant (10 enfants de Selommes y participeront).

Madame le Maire rappelle que la participation habituelle est de 20% du montant total brut, à savoir 16,94 € arrondi à 17€ par élève.

La participation portera sur les 10 élèves de Selommes soit un total de cent soixante-dix euros (170€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- verser la somme de 170 € à l'USEP des petits Selommois au titre des petites randos 2019.
- autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 4) Enfouissement des réseaux et circulation routière dans Selommes

Madame le Maire et Philippe Bellanger présentent le projet de revitalisation du centre bourg suite à la réunion du 24 janvier 2019, en présence des partenaires concernés : Conseil Départemental direction des routes, ENEDIS pour enfouissement pour la ligne 20 000 V, SIDELC, TDF pour la fibre optique, SAEP, VIATEC le maître d'œuvre et les élus.

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement de réseaux Centre Bourg sur la commune de Selommes, Madame le Maire informe le Conseil que le président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'énergie de Loir-et-Cher a donné une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Le projet peut être découpé en plusieurs phases (voir plan joint) :

- 1A : aménagement travaillé par VIATEC et nouvelle organisation des sens de circulation (une interdiction au + de 3,5 T du 1 grande rue jusqu'à la pharmacie).
- 1B : aménagement du parking
- 1C : aménagement de la place

« Le minima » des travaux serait l'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, fibre, eau potable, éclairage public, gaz, assainissement reste à l'identique), sans aménagement.

La ligne 20 000 V sera enfouie en 2021, ce qui va entraîner des travaux d'enfouissement dans la commune.

Les rues dont le tapis seront refaits sont : D39, D64 vers Oucques jusqu'au centre de secours. Le tapis de la grande rue sera reporté en 2020.

La canalisation d'eau sera refaite de la ligne de voie ferrée jusqu'au carrefour de la Libération. Le syndicat d'eau ne renouvelle pas la canalisation d'eau de la voie ferrée vers Périgny. Le surcroît financier sera à la charge du Syndicat des Eaux.

Madame le Maire explique les bilans financiers en fonction de la réalisation de chaque proposition de phasage et sans prendre en compte la TVA récupérable :

- 1A : 790 015,48 €
- 1A et 1B : 886 015,48 €
- 1A et 1B et 1C : 1 246 015,48 €

Plusieurs aides et subventions seront demandées : DDADD, FACIL, DSR (40 000 €), DETR/Contrat de ruralité, amendes de police... Leurs taux vont varier en fonction de la proposition de phasage qui sera retenue.

Monsieur Limouzin doute sur la capacité d'endettement de la commune.

Monsieur Lhommeau est d'avis de se décider mais en conjuguant avec l'aménagement.

Monsieur Limouzin est partagé sur les intentions du SIDELC car il a peur que cet organisme nous force à nous engager dans des travaux coûteux.

Monsieur Husson est d'avis de commencer les travaux et s'interroge également sur le plan de financement de ce projet.

Madame Brillard est d'avis de commencer les travaux et de voir après pour les travaux d'aménagement.

Monsieur Bodin explique que pour les travaux de réhabilitation de la Mairie, nous nous posons les mêmes questions et nous avons obtenu les subventions attendues.

Madame Groult informe que les communes avoisinantes s'embellissent. Elle est d'avis de commencer les travaux liés au SIDELC pour l'amélioration du village.

La majorité du conseil municipal s'accorde à dire que nous avons du retard et qu'il est bien de revitaliser le centre bourg.

Madame Guitton confirme également que nous avons du retard dans la mise en valeur de la commune.

Madame le Maire informe que le SIDLEC peut commencer dès le mois de mars.

Une réunion publique sera organisée en février/mars pour présenter le projet aux selommois.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

		Coût des travaux			Participation	
		HT €	TVA	TTC €	SIDELC €	COMMUNE €
Electricité	Etudes	6211,96	1242,39	7454,35	-	-
	BT	304 906,17	60 981,23	365 887,40	-	-
	MCC	5 850,00	1 170,00	7 020,00	-	-
	Divers et imprévus	15 848,41	3 169,68	19 018,09	-	-
	<b>Total</b>	<b>332 816,54</b>	<b>66 563,30</b>	<b>399 379,84</b>	<b>266 253,23</b>	<b>66 563,31</b>
Eclairage public	Etudes	1 624,66	324,93	1 949,59		1 949,59
	Génie civil et luminaires	146 008,37	29 201,67	175 210,04		175 210,04
	Divers et imprévus	7 381,65	1 476,33	8 857,98		8 857,98
	<b>Total</b>	<b>155 014,68</b>	<b>31 002,93</b>	<b>186 017,61</b>		<b>186 017,61</b>
Téléphone	Etudes	1 093,22	218,64	1 311,86		1 311,86
	Génie civil	79 727,87	15 945,57	95 673,44		95 673,44
	Divers et imprévus	4 041,05	808,21	4 849,26		4 849,26
	<b>Total</b>	<b>84 862,14</b>	<b>16 972,42</b>	<b>101 834,56</b>		<b>101 834,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>572 693,36</b>	<b>114 538,65</b>	<b>687 232,01</b>	<b>266 253,23</b>	<b>354 415,48</b>

Aménagement cœur de village et sécurité routière	En €
Phase 1A	435 600,00
Phase 1B	96 000,00
Phase 1C	360 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>891 600,00</b>

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas du chantier. Toute modification du montant et ses quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les travaux d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans délibération n°2016-029 du 15/09/2016. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la **majorité** (13 pour, 2 abstentions) :

- Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,
- Demande l'obtention des participations financières « éclairage public » du SIDELC,
- Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement,
- Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer l'opération,
- Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,
- Décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération lors du vote du budget primitif 2019 de la commune,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération de revitalisation du centre bourg,
- De réfléchir aux travaux d'aménagement selon les subventions espérées (suite aux différentes rencontres avec les services l'Etat : Préfecture, Député et Sénateur) et en fonction de la présentation du budget par monsieur Dupin, Trésorier principal de Vendôme, qui viendra présenter au conseil municipal en réunion de travail la capacité d'autofinancement, le taux de désendettement et la capacité d'emprunt de la commune.

#### **5) Ressources humaines : modification de 5 postes suite à des avancements de grade**

Vu la délibération n°2016 / 65 en date du 28 novembre 2016 fixant le taux de promu-promouvable à 100%,

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 25 janvier 2019,

Cinq agents sont promouvables au grade supérieur pour l'année 2019.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à la fermeture et à la création de postes.

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 25/35€ au 31/01/2019 et une création d'un poste

d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 25/35€ au 01/02/2019

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35€ au 31/01/2019 et une création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35€ au 01/02/2019
- Suppression d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35€ au 31/01/2019 et une création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35€ au 01/02/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 28/35€ au 31/01/2019 et une création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 28/35€ au 01/02/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 25/35€ au 30/09/2019 et création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à 28/35€ au 01/10/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve l'ensemble des fermetures et créations de postes
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

## **6) Revitalisation du centre bourg : demande de subvention auprès de la CATV (FACIL), auprès du Pays Vendômois (Fonds Européen) et auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher (amendes de police).**

Selon l'avancement du dossier et les données collectées suite aux études par VIATEC et SATIVA, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour approuver la demande de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Approuve les demandes de subvention auprès des organismes et collectivités pour les travaux de revitalisation du centre bourg
- Autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

## **7) Compte-rendu des commissions**

- La parole est laissée à Étienne Lepage.

Il procède à la lecture du compte-rendu du conseil d'école du 13/11.

Une formation défibrillateur est organisée le **samedi 23 mars de 10 à 12h** au foyer communal. Elle est ouverte aux agents communaux (en heures travaillées) et aux Selommois, sur inscription.

Il a été évoqué un conseil de cantine une fois par trimestre.

La commune attend une réponse des assistantes maternelles pour passer une convention avec la CATV de mettre en place un Relais d'Assistants Maternelles itinérant.

Le centre de Gestion est venu mesurer le bruit dans les deux restaurants scolaires.

- La parole est laissée à Isabelle Brillard.

Information sur la restauration du monument aux morts. Un devis de GOUZÈNES a été reçu pour un montant de 1286 € TTC. Le Souvenir Français prend en charge 50% du devis. Ce projet peut être intégré à l'aménagement de la place. Nous sommes en attente d'un devis de peinture qui sera pris en charge de 50% par le Souvenir Français.

Les prochaines commissions environnement pour les jeux et commission des fêtes sont à fixer prochainement.

- La parole est laissée à Joseph Limouzin.

Monsieur Limouzin fait le bilan des travaux de réhabilitation de la Mairie qui ont bien avancé. Les bureaux devraient être livrés pour mars-avril 2019.

Pour le moment, l'abribus de la Mairie n'est pas encore décidé. Il faut l'aval des architectes des bâtiments de France (ABF) car l'abribus se situe dans un périmètre protégé.

Monsieur Limouzin donne des informations sur le chauffage de l'église.

L'éclairage public, anciennement géré par les communautés de communes, est du ressort des communes dorénavant. Il n'y a pas de convention collective à l'heure actuelle.

Monsieur Limouzin informe que deux appartements au carrefour de la Libération vont être libres

prochainement.

## 8) Questions diverses :

- Stationnement rue de la Vallée (suite à la demande d'un particulier) : cette question doit être étudiée en commission.
- Terrains de tennis : 1 terrain est en état et le deuxième est en mauvais état. Le club de pétanque voulait le récupérer mais le Conseil Municipal s'y est fortement opposé. Le Conseil est d'avis de laisser celui en mauvais état tel quel mais d'entretenir l'autre terrain.
- Projet de la rocade : la propriétaire du champ en question ne veut pas vendre. Les deux orientations envisagées sont l'expropriation et l'arrêt du projet.
- Cahier de doléances : un cahier a été émis à disposition à l'accueil de la Mairie. La municipalité s'engage à remonter les informations de ce cahier aux services dédiés de la Préfecture de Blois.
- Madame Groult constate que les fossés sont sales et propose de réaliser une opération « nettoignons la nature » un samedi matin de 10h à 12h au printemps.
- Madame Tondereau signale qu'il y a des nids de poule au Platereau. Monsieur Bellanger l'informe que les travaux sont prévus au printemps.
- Madame Groult demande des informations sur l'abribus de Villarceau. La buse n'a pas été déplacée et le panneau d'affichage n'a pas été nettoyé. Madame le Maire confirme et demande à ce que le panneau d'affichage du foyer soit également nettoyé au plus vite.
- Un agent sera en retraite prochainement. Un pot de départ sera organisé avec son accord.

## Agenda dates à retenir :

- 02/02 : élections CATV
- 07/02 : AG du comité des fêtes 19h
- 09/02 : remise du bulletin municipal 15 heures
- 23/02 : AG Perche et Nature au foyer communal 17h
- 01/03 : AG des Pompiers 20h30
- 02/03 : soirée dansante du comité des fêtes
- 04/03 : conseil communautaire CATV 18h30
- 16/03 : audition école de musique 17h
- 22/03 : accueil des nouveaux arrivants 19h
- 26/05 : élections européennes 8h-18h

*La séance fut levée à 22 heures.*

**Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 18 mars 2019.**